

**a.a.v.r.e.**

**association des amis de la vallée du rhodon et de des environs**

**Monsieur Jean Pierre LEMETAYER**

Mairie de Saint Lambert  
**78 470 Saint Lambert des Bois**

Milon la Chapelle, le 22 Novembre 2006

**Courrier en R.A.R.**

**Objet : Travaux de création voirie et de plateforme pour une extension future de l'usine Nestlé d'eau de source.**

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur des travaux réalisés depuis plus d'un mois sans affichage d'autorisation de travaux à l'entrée du chantier de la Source à Saint-Lambert, travaux qui dénaturent le site classé de la vallée.

Je vous rappelle l'obligation qui vous est faite, en application des articles L 480-1 et suivants du code de l'urbanisme, de faire dresser procès-verbal de l'infraction afin de le transmettre sans délai au Procureur de la République.

En outre toute mesure conservatoire, y compris l'interruption de travaux peut être ordonnée par vous-même, des lors que le procès-verbal a été dressé dans l'attente de la décision du Tribunal Correctionnel sur le fond.

Enfin la responsabilité de l'Etat pouvant être engagée dans une telle affaire, la présente est également adressée à M. le Préfet des Yvelines.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en nos salutations distinguées

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eric Aynaud', with a stylized flourish at the end.

Eric Aynaud

Copie en R.A.R. pour action: Monsieur le Préfet

Copie pour information : Monsieur le Président du Parc Naturel Régional  
Monsieur le Directeur de la DIREN